

Pacte patrimonial du Mont-Royal

Profondément attachés aux patrimoines du mont Royal, nous affirmons notre volonté d’agir dans nos propriétés institutionnelles en respect des grands principes directeurs convenus à la Table de concertation du Mont-Royal et des objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

Mus par cette volonté, nous acceptons de nous joindre au Pacte patrimonial du Mont-Royal qui nous engage avec la Ville de Montréal dans un effort commun de préserver pour les générations actuelles et futures ce bien d’intérêt collectif et cette figure emblématique que constitue le mont Royal.

Nous partageons avec la Ville de Montréal la conviction qu’une approche fondée sur la concertation, la collaboration et des engagements librement consentis permettra de mieux conjuguer nos apports respectifs à la protection et à la mise en valeur du mont Royal, tout en favorisant l’évolution harmonieuse des institutions signataires. C’est cette volonté qui est au cœur de notre adhésion au pacte.

En foi de quoi, en présence de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, madame Christine St-Pierre, nous apposons nos signatures à la présente.

Signatures et titres des dirigeants des 14 institutions et du maire suivront